

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

FÉVRIER 2012

RÉFLEXION DU MOIS

Le succès est une question d'attitude et non de type d'organisation.

(Doug Madrock, producteur agricole)

FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX SUR L'ÉTHIQUE DANS L'APPLICATION DE LEURS FONCTIONS

Le samedi 14 janvier dernier, tous les élus municipaux ainsi que le directeur général, M. Bernard Davidson se sont conformés à la nouvelle loi sur l'éthique et ont reçu une journée de formation. L'avocat, Me Denis Dubé, qui avait reçu l'accréditation du ministère des Affaires Municipales a passé en revue la nouvelle loi sur l'éthique et soumis aux membres du conseil plusieurs cas pratiques. L'impact de ces nouvelles mesures se fait sentir davantage dans les petites municipalités puisque la majorité des contribuables se connaissent et qu'au lendemain d'une élection, les élus sont tenus à des règles beaucoup plus strictes avec les promoteurs et entrepreneurs locaux. Les peines encourues sont sévères et peuvent aller jusqu'à des poursuites personnelles.

RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ACCÈS DES EMBARCATIONS MOTEUR DANS LES DESCENTES AUTORISÉES

À la suite de plusieurs rencontres avec les représentants de la municipalité et de la Fédération des associations des lacs de la municipalité d'Amherst (FALMA), le règlement régissant l'accès autorisé aux plans d'eau et le lavage des bateaux a été déposé au conseil en janvier dernier. Le règlement prévoit entre autres que les citoyens de la municipalité n'ont pas à faire laver leur embarcation s'ils n'utilisent pas leur bateau à l'extérieur de la municipalité. Par contre, tous les propriétaires d'embarcations venant de l'extérieur sont obligés de passer par un centre de lavage. Un contrôle plus spécifique des descentes publiques sera exercé par les associations et les représentants de la municipalité. Ce règlement complète celui sur les bandes riveraines qui interdit les véhicules motorisés sur les rives des plans d'eau. Il est clair que cet encadrement des embarcations a toujours le même objectif, celui de voir au maintien d'une bonne qualité d'eau. Le règlement ne peut cependant être intégralement appliqué sur les terres relevant du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF).

IMPLANTATION DE L'INTERNET HAUTE VITESSE DEPUIS L'ÉTÉ 2011

La compagnie "Xplornet" nous a fait part qu'environ 70 citoyens de la municipalité se sont branchés depuis l'automne 2011. De plus, un nouveau satellite mis en place permettra d'augmenter la capacité d'interconnexion. L'entreprise tiendra deux réunions pour informer les clients intéressés :

Saint-Rémi : Hôtel de ville, salle
municipale

jeudi 16 février à 19h00

Vendée : Centre communautaire
"Cyrille-Garnier"
jeudi le 26 avril à 19h00

LA RÉGLEMENTATION SUR LES BANDES RIVERAINES A ÉTÉ RECONNUE PAR LA COUR SUPÉRIEURE ET LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Le règlement autorisant les municipalités à obliger le reboisement et la conservation intégrale de la bande riveraine a été reconnu intégralement par les tribunaux. À Magog et à Québec, des groupes de riverains ont contesté les réglementations de la bande riveraine en prétextant "ne pouvoir utiliser tout leur terrain pour lequel ils payent des taxes". Dans tous les cas, même en appel, les juges ont donné raison aux municipalités. Dans le cas spécifique de Québec, la cour suprême du Canada a refusé d'entendre les opposants. Dans notre municipalité, une vingtaine de cas ont été portés devant les tribunaux depuis quelques années, soit pour le non-respect du règlement en général ou pour des coupes totales ou abusives le long des berges : la municipalité a eu gain de

cause dans tous les cas et tous les travaux de réfection recommandés par des firmes spécialisées ont été réalisés aux frais des propriétaires.

RESPECT DES CALENDRIERS DE COLLECTE DES GROS REBUTS

Depuis deux ans, le service des travaux publics a diminué à quatre (4) par année le nombre de cueillettes des gros rebuts domestiques, ces cueillettes s'effectuant de mai à octobre. Les dates sont inscrites sur le calendrier des collectes que tous reçoivent chaque année et qui est disponible à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la municipalité. À certains endroits, des contribuables laissent ces rebuts le lendemain de la date de la collecte ou encore au mois d'octobre et en hiver. Nous désirons rappeler que ces gros rebuts sont tous recyclés lorsqu'ils sont ramassés à la date prévue. Dans le cas contraire, ils font l'objet d'enfouissement. Dans un avenir rapproché, le site de la Rivière Rouge n'acceptera plus de gros rebuts en dehors des horaires. Nous demandons un peu de civisme à ceux et celles qui entassent ces rebuts en particulier autour des agglomérations où il y a plusieurs bacs. Si des citoyens observent ces « façons de faire », veuillez s.v.p. en informer les responsables à l'hôtel de ville.

Nous vous rappelons que le nouvel **Écocentre**, situé au garage municipal de St-Rémi est ouvert tous les samedis entre 10h00 et 14h00 afin de recevoir tout ce qui peut être recyclé.

***** **ÉCOCENTRE** *****

Les citoyens d'Amherst sont parmi les premiers à bénéficier des retombées de ce projet régional mené en collaboration

avec la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR). L'**écocentre** est un centre de récupération qui reçoit les matières refusées dans la collecte des déchets domestiques pour en assurer la récupération ou la valorisation et ainsi diminuer la quantité de déchets enfouis.

Matières acceptées :

- résidus de construction, de rénovation et de démolition
- pneus d'automobile hors d'usage
- meubles et matelas
- appareils électriques et électroniques
- résidus domestiques dangereux (RRD) (cellulaires, bonbonne propane, batteries, huile, contenants de peinture vides, piles)
- matières recyclables (carton, verre, métal)

Consignes :

Service gratuit - pour résidents seulement.

Ne s'adresse pas aux entrepreneurs.

Vous devez présenter une preuve de résidence. La quantité maximale de matériaux acceptés par visite est l'équivalent d'une remorque de 4 pieds X 8 pieds X 2 pieds. Le tri des matériaux doit être fait **AVANT** l'arrivée à l'écocentre. Aucun véhicule lourd accepté sur le site. Les préposés des écocentres ne sont pas tenus d'aider les citoyens à décharger les matières.

Endroit : Garage Municipal St-Rémi
1323, Route 323

Heures : tous les samedis entre 10H00 à 14h00

**NOUVELLE LOI SUR LA CAPTURE
ET L'ÉLIMINATION DES ANIMAUX
DOMESTIQUES ERRANTS OU
DANGEREUX**

Il en coûtera beaucoup plus cher pour les captures et l'élimination des animaux non réclamés. Suite à des représentations de groupe de pression, la nouvelle loi oblige les municipalités à

recourir à des vétérinaires et à du personnel accrédité pour procéder à l'élimination des animaux domestiques dangereux. En 2010-2011 les officiers de la municipalité ont fait appel à des spécialistes afin d'éliminer une soixantaine de chats et chiens errants qui n'ont jamais été réclamés.

PERTE D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

Au début de janvier 2012, un des camions affecté au déneigement dans le secteur Vendée s'est renversé sur le côté à cause de la charge dans le sablier arrière. Étant donné que l'axe du camion a été tordu, les assureurs l'ont déclaré perte totale. Les services administratifs ont enclenché rapidement le processus de remplacement.

SENTIERS VTT ET MOTONEIGES

Cette année, les clubs de VTT et de motoneige empruntent la voie publique sur une distance de plusieurs kilomètres en particulier sur le chemin du Lac-de-la-Sucrerie et Nantel-Nord. Le conseil a mandaté le directeur général, M. Bernard Davidson et deux conseillers, messieurs Ronald Robitaille et Gaston Beaulieu afin de rencontrer les responsables des Clubs. Les tracés ne peuvent continuer à emprunter la voie publique sur une si longue distance. D'autres solutions devront être apportées si nous désirons maintenir l'accès au village de Vendée. De plus, le club de motoneige "les Maraudeurs" de l'Outaouais veut mettre fin à l'entretien de la piste entre Lac-des-Plages et Saint-Rémi. Le conseil a fait parvenir un appui à la mairesse du Lac-des-Plages, Mme Josée Simon afin qu'on maintienne ouvert ce sentier.

Bernard Lapointe, maire

PAGE DES ANNONCEURS

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

Les responsables du club des petits déjeuners sont à la recherche de bénévoles pour s'occuper de la distribution des petits-déjeuners à L'école le Carrefour à Saint-Rémi.

**Informations : Mme Louise Bouchard, coordonnatrice au niveau des
Laurentides 1-888-307-9362**

COURS D'INFORMATIQUE AU PRINTEMPS 2012

Conjointement avec les municipalités de Ste-Émile-de-Suffolk et du Lac-des-Plages, des cours d'informatique sur logiciels Word, Excel, photoshop, créer un site Web etc. pourraient être offerts, **selon la demande et le nombre d'inscriptions.**

Endroit et coût à déterminer.

Vous pouvez laisser vos coordonnées à l'hôtel-de-ville de St-Rémi
demandez Linda au 819-681-3372

BIBLIOTHÈQUE ST-RÉMI

Nous sommes à la recherche d'un(e) préposé(e) à la bibliothèque de Saint-Rémi.
Heures à déterminer selon disponibilité (jour et soirée).
Remettre vos coordonnées à Linda 819-681-3372 ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

Dans le cadre des activités de la bibliothèque de Saint-Rémi

Une nouvelle conférence : « **REPRENDRE SON POUVOIR** » sera présentée le
dimanche 15 avril 2012 à 13h00 par *Linda Proulx*
à la salle municipale de Saint-Rémi

Don volontaire : 7.00\$ pour les résidents et 10.00\$ pour les non-résidents

Pour information : Linda Proulx 819-421-4137

